

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 934

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 30 par les mots :

« afin qu'il prenne mieux en compte les réalités de l'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le système d'orientation et d'insertion professionnelle doit mieux prendre en compte la situation effective du marché du travail.